

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 65/1974 (1974)

Artikel: Considérations sur les moyens d'enseignement romands
Autor: Perrot, Adrien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116284>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Considérations sur les moyens d'enseignement romands

Un essai de définition et de classification

Sur le plan des moyens d'enseignement, on peut constater d'abord, en Suisse romande comme partout ailleurs, que la complexité des problèmes va grandissant. A sa manière, l'école en général, à l'image de la société moderne, se révèle être un des objets auxquels s'applique la loi de Parkinson. Rançon inéluctable de la croissance et du développement, diront certains. Soit, nous en acceptons l'augure, mais nous voudrions être assuré de la maîtrise et du contrôle de cette croissance, qui mettraient définitivement les moyens de la technique au service de l'homme. Et non l'inverse.

Au temps où le catéchisme, un boulier et un abécédaire, un modeste cahier d'arithmétique et quelques pages de lecture, mi-anthologie, mi-encyclopédie, composaient le bagage des moyens d'enseignement, les choses étaient simples. Aujourd'hui, par contre, il faut s'interroger sur le sens de cette appellation courante — les moyens d'enseignement — parce que l'univers qu'elle embrasse ne cesse de s'étendre. Remarquons en passant, avant d'en proposer une définition, que l'expression même que nous continuerons d'utiliser pour des raisons de simple commodité, n'est plus toujours adéquate. On range, en effet, parmi les moyens d'enseignement, aussi bien ceux qui sont utilisés par les enseignants pour transmettre la culture et les connaissances que ceux qui sont employés par les «apprenants» pour leur usage personnel. La conception méthodologique d'un cours programmé, avec des séries ordonnées et graduelles de problèmes et d'exercices, des réponses à toutes les questions posées, des tests et des renvois permet à n'importe quel autodidacte de progresser seul. Un tel cours, à proprement parler, n'est pas conçu pour l'acte d'enseigner. Dans le langage courant, on continue toutefois de le ranger parmi les moyens d'enseignement.

Serrons le problème de plus près.

A la limite, tout être, toute chose, tout fait de quelque nature qu'il soit, peut constituer un moyen d'enseignement: une salamandre, la fête des vendanges, l'éruption d'un volcan aussi bien que les mécanismes mystérieux de l'affectivité. Les êtres et les choses constituent les données originales de la connaissance auxquelles la pensée, par l'intermédiaire des moyens de perception et d'appréhension du réel, peut s'appliquer.

Viennent ensuite les multiples représentations de la réalité, les documents, diversifiés à l'extrême dans leur nature, leurs contenus, leurs supports, toutes sortes d'objets divers, de textes, d'illustrations, d'enregistrements, de maquettes, du livre à la cassette, de la carte au film et au disque, et nous en passons.

Enfin, fermant la boucle, les moyens requis par la méthodologie, l'exercice et l'entraînement, ceux-ci allant du fichier de mathématique moderne aux jeux éducatifs en passant par le livre du maître, les instruments de musique et les matériels scientifiques d'observation et d'expérimentation.

En résumé:

- des données brutes;
- des documents d'information et de référence;
- des instruments méthodologiques et d'exercice.

A quoi nous ajoutons que si la caractéristique des moyens du deuxième groupe est aussi de renfermer des messages, ceux-ci ne sont pas toujours directement accessibles sans l'aide d'appareils accessoires. Ainsi, pas de cliché ou de film sans projecteur, pas de disque ou de cassette sans diffuseur, pas de microfilm sans microlecteur. Bien qu'à proprement parler, ces auxiliaires ne fassent pas partie des moyens d'enseignement tels que nous les entendons, le fait qu'ils soient indispensables nous conduit à les incorporer à l'ensemble. Cela est vrai surtout pour les moyens audio-visuels au sujet desquels l'annexe I, à la fin de cette étude, donne de plus amples renseignements.

Si l'on admet, maintenant, cette classification, on peut encore faire quelques remarques. Et d'abord qu'un même objet peut, à la rigueur, être placé dans plusieurs catégories selon l'usage qu'on désire en faire. Secondelement que rien n'empêche, à l'intérieur de ces trois ensembles, de distinguer autant de sous-ensembles qu'il est nécessaire de le faire :

- moyens habituels et moyens audio-visuels;
- moyens personnels ou à usage collectif;
- moyens destinés aux maîtres ou aux «apprenants», etc.

Il va de soi que le choix et la création de moyens d'enseignement ne concernent que les deux dernières catégories mentionnées, ce qui est précisément le but du troisième service de l'IRDP.

Le cadre du choix et de la production

Cette sélection et cette production sur le plan romand s'exercent dans un cadre défini. D'une part, par des prescriptions officiellement admises. D'autre part, par des prérogatives attribuées à certains services, offices et commissions constitués à la suite d'accords passés entre les cantons. L'ensemble de ces dispositions n'est toutefois pas encore coulé dans le bronze et l'expérience montre et montrera les ajustements à retenir pour en améliorer la conception. Dans les grandes lignes, les facteurs importants qui conditionnent le travail sont le sens, l'étendue et les limites de la coordination, une politique des moyens d'enseignement, le programme CIRCE et les moyens consentis.

La coordination d'abord. L'histoire en est assez connue dans les milieux de l'école pour nous dispenser d'y revenir en détail. Jalonnée par quelques événements marquants et par la mise en place d'instances intercantoniales : le congrès SPR de 1962, CIRCE I, l'IRDP, le Secrétariat à la coordination, l'Office romand des éditions, le Fonds romand des éditions, le Plan d'études pour les années 1 à 4, CIRCE II, CORMEP, CORMES, le Concordat¹, elle a pris une importance telle que chacun peut, aujourd'hui, en mesurer le prix et les premiers résultats. Ce qui est moins apparent à l'opinion publique, c'est que le développement de cette chaîne d'efforts considérables ne se traduit pas par un mouvement égal et

¹ SPR: Société pédagogique romande.
 CIRCE: Commission interdépartementale romande pour la coordination de l'enseignement.
 IRDP: Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques.
 CORMEP: Commission romande des moyens d'enseignement primaires.
 CORMES: Commission romande des moyens d'enseignement secondaires.
 CS 1: Conférence romande des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire.
 CS 2: Conférence romande des chefs de service et directeurs de l'enseignement secondaire.
 Concordat: Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique.
 Concordat sur la coordination scolaire, du 14 décembre 1970.

continu mais qu'il subit des à-coups inévitables, une sorte de flux et de reflux. En raison des fermentes et du dynamisme que recèle la coordination, des adaptations pour ne rien dire des mutations qu'elle postule, de sa nécessaire intégration à la vie pédagogique et politique du pays, son régime de croisière est sensible à des variations qui se répercutent naturellement dans le secteur des moyens d'enseignement. De plus, en face du nombre et de la diversité des problèmes posés — quelquefois de façon imprévisible — on s'interroge encore sur le sens qu'on veut ou qu'on doit donner à la coordination. Pour certains, il est essentiel et il suffit de coordonner au niveau des buts à atteindre. Pour d'autres, il est nécessaire d'aller plus avant. Pour les uns, moyens d'enseignement est encore et surtout synonyme de manuels avec une extension à la famille des supports papier. Pour les autres, le champ est nécessairement plus étendu. Certains réduisent l'idée de coordination à l'emploi d'un même manuel pour une même discipline, tandis que d'autres estiment que coordonner c'est aménager dans la diversité, coopérer, harmoniser. Ils redoutent d'aller trop loin, de verser dans un début de centralisation, que d'ailleurs personne, nulle part, ne souhaite ni ne réclame. Mais, entre les différentes tendances et nuances, les limites sont parfois ténues et difficiles à tracer. Jusqu'où peut aller l'harmonisation et où commence exactement la centralisation ?

En 1962, le rapport de la SPR « Vers une école romande », qui demeure par ailleurs ménager de ses propos sur le chapitre des moyens d'enseignement, dit textuellement que « les efforts d'harmonisation sur le plan romand devraient tendre à l'adoption de manuels communs. Ceci paraît possible dans toutes les disciplines (à l'exception de l'enseignement religieux) pour l'école primaire et pour les divisions pratique et générale. » S'y ajoutent quelques lignes sur des fiches et du matériel individuel, quelques appréciations sur les MAV et c'est tout. A l'heure actuelle, la perspective s'annonce plus large et cependant on retient encore souvent que l'important, dans le concert romand, consiste à choisir des manuels jugés indispensables à une application normale des programmes coordonnés, le reste devant demeurer de la compétence des cantons.

Lorsqu'on parle *politique des moyens d'enseignement*, on entend poser quelques questions essentielles et leur trouver des réponses satisfaisantes et propres à inspirer des orientations qui serviront de repères à nos actions. C'est également un des rôles de l'IRDP. A titre d'illustration et au risque de trop insister sur les manuels, reprenons l'exemple des livres scolaires. En septembre dernier s'est tenue à Paris une exposition débat sur le livre scolaire 1974. Une conférence de presse réunissant plus de cent personnes, libraires, professeurs, auteurs, parents d'élèves, étudiants, y fut organisée. Les thèmes suivants y furent débattus: A quoi sert le livre d'enseignement? La rénovation pédagogique dans l'édition scolaire vue par les enseignants, les parents et les élèves.

Un bref survol des questions posées, des critiques émises, des réponses données situera le niveau des échanges:

Des manuels pour les élèves ou pour les professeurs?

Souvent les livres donnent l'impression d'avoir été écrits pour les professeurs. Les élèves s'en plaignent. Un bon manuel de référence, un livre de soutien, un document de base doit être fait en direction des élèves, et pour eux primordialement.

Les manuels scolaires sont-ils encore utiles? Faut-il encore des manuels par-dessus tous les instruments documentaires dont on dispose?

Non, les manuels gèlent le savoir.

Oui, on n'a encore rien trouvé de mieux que le livre, lequel avec tous ses défauts reste l'instrument le plus démocratique de l'accession au savoir. La meilleure machine à enseigner dont nous puissions disposer de nos jours est

encore le livre scolaire. Le manuel reste un vecteur de pensée au même titre que l'audio et le visuel. Il conserve son rôle à jouer dans cette trilogie. Le problème de son ordonnance, par contre, est à revoir.

Qu'est-ce qu'un bon, un mauvais manuel?

Un bon manuel s'efforce de se tenir au courant de l'évolution des connaissances. Mais justement, n'y a-t-il pas à inventer de nouvelles choses pour apporter aux professeurs et aux élèves la documentation dont ils auront besoin pour comprendre le monde dans lequel ils vont vivre?

Un bon manuel suscite le faire autant que le dire, encourage à apprendre.

Qu'en est-il de l'évaluation des manuels?

Les manuels ne sont jamais testés. Au contraire, des expériences préalables sont faites avant de proposer des ouvrages pour une certaine durée d'emploi.²

Nous pourrions continuer mais cette liste est déjà trop longue. Si nous l'avons signalée à titre exemplaire, c'est simplement pour attirer l'attention sur le fait que tous ces problèmes font également l'objet d'études en Suisse romande. En mathématique moderne, de vastes travaux sont entrepris portant sur tous les mécanismes de la réforme amorcée: programmes, moyens, résultats, formation des maîtres. En matière d'évaluation des manuels, une étude est en cours, qui conduira à l'élaboration d'une méthode servant à l'appréciation des livres scolaires dont font et feront usage les enfants de nos écoles.

Du côté des programmes, les choses sont plus claires et plus avancées. Nous possédons un programme commun pour les années 1 à 4. CIRCE II prépare celui qui va lui faire suite pour les degrés 5 et 6. Une CIRCE III pourra s'interroger sur les problèmes de coordination concernant la fin de la scolarité obligatoire. Le régime scolaire romand considérant tout programme comme un élément de référence important et nécessaire, il va de soi que les moyens d'enseignement doivent en permettre la meilleure application possible, mais il ne tombe pas moins sous le sens que la traduction du programme dans les manuels peut tolérer une certaine marge de liberté. Reprenant une remarque faite au cours du débat de Paris, il serait difficile d'admettre qu'à la seule table des programmeurs on ait le droit de penser et qu'ensuite tous les maîtres de Suisse et de Navarre et tous les éditeurs n'aient qu'à obéir et écrire sans avoir droit à aucune initiative. D'abord parce que nos programmes sont des programmes-cadres, ensuite parce qu'ils sont expérimentaux. L'adéquation des moyens au développement de l'enseignement est plus aisée que celui des programmes. Il est dans l'intérêt général de laisser un double jeu d'influences se développer: celles du programme sur les moyens et celles des moyens sur les programmes.

Reste à faire le tour des possibilités dont s'est dotée la Romandie pour réaliser et proposer ses propres moyens d'enseignement.

L'organigramme avec tous ses rouages, toutes les relations harmonieuses qu'il sous-entend porte la marque des innovations et des changements profonds qui s'opèrent chez nous depuis quelques années. C'est-à-dire, parlant des moyens d'enseignement, du passage de la production essentiellement cantonale à celle qui représente le résultat de la coordination intercantonale. A première vue, l'appareil peut paraître complexe et donc tourner avec une certaine lenteur, une certaine lourdeur. C'est si vrai que déjà on s'emploie à le repenser pour en améliorer le fonctionnement. En revanche, et songeant à cet impressionnant rendez-vous romand, à cette concertation patiente, à cet appel de compétences et d'expérience, aux innombrables efforts réclamés et consentis, à la partici-

² Bibliographie de la France. N° 39/25.9.1974. Paris, Cercle de la Librairie.

pation d'enseignants de tous les degrés et de responsables de l'instruction publique à tous les niveaux, nous nous permettons de demander si un tel soin, si tant de précautions, si tant de soucis ont jamais été requis pour que les enfants de nos écoles aient entre leurs mains les ouvrages et les moyens de qualité qui leur sont nécessaires.

ADRIEN PERROT

IRDp, Service Moyens d'enseignement

Inventaire des MAV

Par moyens audio-visuels, on entend principalement:

1. Dans le domaine visuel

1.1. les MV utilisables sans appareils

illustrations de tous genres, photos, cartes, posters, bandes dessinées, etc. (pour tableaux d'affichage, flanellographes).

1.2. les MV pour la projection fixe

les supports: illustrations diverses, photos, dias, films fixes, transparents; le matériel d'enregistrement et de projection: appareils photo, épiscopes, épidiscopes, rétroprojecteurs, projecteurs pour dias et films fixes, écrans.

1.3. les MV pour la projection animée

les supports: films, cassettes; le matériel d'enregistrement et de projection: caméras, projecteurs 8 mm, super 8, 16 et 36 mm, écrans.

2. Dans le domaine sonore

les supports:

- a) indépendants: bandes, cassettes, disques;
- b) dépendants: la chaîne radio.

le matériel d'enregistrement et de diffusion: magnétophones, cassettophones, tourne-disques, laboratoires de langues, appareils de radio.

3. Dans le domaine audio-visuel

3.1. les MAV pour le sonore et le visuel fixe

les supports: voir sous chiffres 1.2. et 2, sans la chaîne radio
le matériel pour l'enregistrement et la projection fixe (chiffre 1.2.) couplé avec le matériel pour l'enregistrement et la diffusion du son (chiffre 2.).

3.2. les MAV pour le sonore et le visuel animé

les supports:

- a) indépendants: films, bandes, vidéo-disques, vidéo-cassettes, cartes perforées, disques (pour ordinateurs)

b) dépendants: la chaîne TV en circuit ouvert

le matériel d'enregistrement et de diffusion: caméras et appareils de cinéma (chiffre 1.3.), écrans, magnétophones, appareils de TV (TVCF, TV par câble), ordinateurs couplés avec écrans cathodiques.